

le rapport NADEAU

la loi du pendule

par Jean-Guy Gaulin

Le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial a été accueilli dans plusieurs milieux avec une sorte de stupeur. Les artisans du milieu scolaire, les organismes d'enseignants et l'opinion publique avertie ont manifesté des réactions qui vont du scepticisme froid à l'hostilité déclarée.

Pourtant, toutes les étapes de préparation du rapport ont été bien menées, suivant une méthode rigoureuse et une « stratégie opérationnelle » précise. Durant deux ans, les responsables ont planifié des rencontres de consultation, commandé des études spécialisées, défriché 340 mémoires, organisé 45 tables régionales, 30 tables sectorielles et 2 tables provinciales, rédigé 12 documents de travail et 2 versions préliminaires du rapport. Pour employer le jargon de l'exécution pratique, il faut reconnaître que les éléments de « l'input » sont impressionnants; mais c'est « l'output » qui est soumis au jugement public, c'est-à-dire le rapport lui-même.

Et l'accueil généralement défavorable qu'il a provoqué n'a rien de trop surprenant; car le rapport Nadeau vient à toute fin utile compromettre, au niveau de l'enseignement collégial, ce que l'application du rapport Parent a récemment mis en place.

Dans un si court laps de temps, on ne peut trouver plus claire application de « la loi du pendule » qui veut qu'à une époque de très longue stabilité dans un domaine succède tout à coup, dans le même domaine, une série de changements successifs plus ou moins rationnels.

Tout avait été longtemps, trop longtemps statique dans notre système scolaire. Le rapport Parent est venu donner un coup de barre pour permettre à l'école de répondre, au Québec, à des exigences nouvelles et aux besoins de tous: le grand chambardement de 1965 et des années qui ont suivi. Au coeur de cette réforme, il a placé comme charnière la création des « instituts », devenus les *collèges d'enseignement général et professionnel*.

Au niveau collégial, le rapport Parent a donc provoqué une réforme globale, laborieuse, mais démocratique et réaliste. Dix ans après, le rapport Nadeau propose, plutôt que des améliorations, une nouvelle réforme de ces collèges. Réforme qui apparaît théorique sur le plan pédagogique, rétrograde sur le plan social, prématurée et non souhaitable sur le plan qu'on voudra!

Une réforme des collèges ... Pourquoi?

C'est dans cette simple question que se trouve le noeud de la surprise générale. L'implantation du nouveau régime d'enseignement collégial n'a pas encore assez vécu pour donner lieu actuellement à des innovations aussi profondes que celles proposées par le rapport du Conseil supérieur.

Les cégeps, vieux de huit ans et moins, n'ont même pas terminé leur période de gestation. Réalité la plus originale et la plus nouvelle de notre réforme scolaire, ils commencent tout juste à manifester une identité plus cohérente et les premiers signes d'une maturité qui se trouve lentement dans cette société mouvante où ils se sont insérés rapidement à partir de 1967.

Pourtant, l'application intégrale, même par étapes, des 48 recommandations du rapport Nadeau en ferait de toutes nouvelles institutions nous ramenant très près de l'ancien système scolaire traditionnel: primaire, secondaire, universitaire. L'expérience bien québécoise de cette aventure des cégeps serait tuée dans l'oeuf, à un moment où elle manifeste précisément les signes de sa première personnalité spécifique.

Mais quel est donc, bon sang, cet étrange pays qui peut se permettre le luxe, *dans une même décennie*, de réaliser un changement aussi important dans son système d'éducation pour en proposer ensuite une presque abolition?

Car c'est bien de réforme qu'il s'agit. Les auteurs du rapport en sont conscients et l'affirment de façon résolue; les quatre recommandations finales utilisent le terme avec

insistance (nos 45 à 48, p. 198). Tous les artisans de la « première » réforme de 1967 ne peuvent s'empêcher d'être au moins songeurs en lisant celle qui propose, sur le ton d'une sentence juridique, « que la réforme s'implante programme par programme, collègue par collègue, à mesure que le milieu est prêt ... (no 46, p. 198) » ou la toute dernière qui prévoit une mission à caractère provisoire pour « conseiller le ministre de l'Éducation sur les priorités et les mécanismes à mettre en marche pour assurer la réforme des collèges (no 48, p. 198) ».

La lettre du ministre au CSE, datée du 15 février 1973, est pourtant claire¹. C'est un avis sur les seuls collèges d'enseignement général et professionnel qu'elle sollicite. Après avoir reconnu que les cégeps ont constitué « un développement original en matière de politique d'éducation, tant sur le plan institutionnel que pédagogique », qu'ils peuvent être considérés « comme la plaque tournante de la réforme du système scolaire québécois », elle demande un avis qui soit éclairant « pour effectuer une réflexion sur la situation », à un moment qui permet d'entrevoir « une certaine stabilisation » favorable au « perfectionnement du système ».

Si de cette demande peut surgir, trente mois plus tard, la proposition d'une nouvelle RÉFORME, on ne peut en demander la raison qu'aux rédacteurs mêmes du rapport. Ils nous la donnent d'ailleurs avec franchise: « le Conseil a explicité l'étendue de son mandat en décidant que l'étude porterait sur toutes les composantes de l'enseignement collégial: ministère de l'Éducation, collèges publics et privés (p. XII) »; le rapport présente donc une prospective plutôt qu'un bilan, en précisant qu'en « période stable, il eût suffi de vérifier le fonctionnement de l'institution, signaler les faiblesses, modifier, remplacer, corriger. En période de changement accéléré, il s'impose de penser à des orientations nouvelles ... (p. 2) ».

C'est à dessein que nous citons abondamment et la demande du ministre et l'introduction du rapport pour permettre au lecteur de voir en bref de quoi il s'agit. Car

tout ceci nous vaut un rapport où le Conseil supérieur, même en précisant qu'il n'est pas question de remettre en cause l'existence des collèges (p. 23) et qu'il ne joue pas le rôle d'une commission d'enquête (p. XIII), recommande une réforme des cégeps, après huit ans d'existence!

UNE RÉFORME THÉORIQUE

Dans un contexte de pure abstraction, la réforme proposée par le rapport Nadeau présente une structure intellectuellement très logique, comme un syllogisme en forme, et un schéma digne d'un conseil de sages: l'étudiant qui arrive au collège est un *adulte*, dont la formation générale est en pratique terminée; il vient donc dans une institution post-secondaire dont le « projet éducatif » est assuré par la *formation par programme* et le fonctionnement administratif centré sur l'unité de base du *module*.

L'édifice se tient bien, dans son architecture pyramidale, mais ce sont les prémisses de base qui sont très théoriques et en conformité douteuse avec la réalité.

a) l'étudiant ADULTE

Dès le début, le rapport Nadeau stipule que l'étudiant qui arrive au collège doit être considéré comme un *adulte*.

Il faut vivre quotidiennement dans un cégep pour bien comprendre comment ce désir s'apparente aux rêves de Don Quichotte, car les nouveaux cégépiens n'ont pas encore assumé leur passé, sont mêlés sur leur présent et incertains devant leur avenir. Et il n'y a rien de dramatique dans ce fait, car ils sont encore en pleine croissance physiologique, affective et sociale. La grande majorité entre au collège à 16 et 17 ans; quelques-uns ont 15 ans. Leurs projets individuels ou collectifs sont encore flous; en termes simples, ce sont des ADOLESCENTS ...

Si les considérer comme adultes signifie leur laisser plus de liberté vis-à-vis leurs responsabilités et les rendre plus autonomes face

à leur milieu familial, scolaire ou social, ça va! Les cégeps se sont d'ailleurs très bien débrouillés sur ce plan, au grand désespoir souvent des observateurs étrangers au milieu. L'encadrement disciplinaire est à peu près inexistant et les contrôles plus que tolérants; les étudiants doivent prendre leurs affaires en main, et cela les a conduits à trois reprises à « occuper » les édifices qui les recevaient. Ils administrent eux-mêmes, à même les frais d'inscription, des budgets qu'ils n'ont souvent même plus à l'université.

C'est pour ces raisons, et bien d'autres, qu'ils en sortent, dans cette ligne de pensée, plus aguerris et plus adultes!

Mais le rapport entend le terme autrement et va plus loin. L'étudiant adulte est celui qui a complété sa formation générale et qui peut désormais s'orienter vers une formation « professionnelle » sur mesure, lui assurant un complément de « formation fondamentale ». Il définira lui-même ses objectifs et fera son auto-évaluation; il n'aura plus de représentants au conseil d'administration mais pourra en nommer à l'équipe du module; il « s'éduque » lui-même et les « autres » adultes qui l'entourent deviennent ses « premiers associés ».

Tout ceci est bien beau, mais que devient alors cette *réalité de la vie étudiante*, véhiculée depuis dix ans par tous les discours et conférences sur le « collège, milieu de vie » et assurée par le réseau de toutes les activités parapédagogiques (sportives, culturelles et sociales) qui considèrent le collégien comme un jeune encore en croissance, en situation d'apprentissage humain, et non comme un adulte à part entière, sans considération d'âge ou de besoins différents?

b) la formation par programme, au sein du module

Le grand projet pédagogique prôné par le rapport est centré sur la *formation par programme*, assurée par l'unité administrative du *module*. En toute honnêteté, on ne peut rien avoir au départ contre ces deux éléments de

base qui constituent l'épine dorsale du rapport Nadeau et peut-être une voie très valable d'avenir. Il faut même être un peu surpris que tous les commentaires qui ont accueilli le rapport aient à peu près oublié de réagir sur ces deux orientations fondamentales; car tout ce qui est ajouté dans le rapport sur l'acte éducatif, la recherche, l'utilisation des ressources, le financement et l'accessibilité fait songer à la dentelle décorative qui entoure l'épaisseur de la courtépointe.

Sur les deux points de base, on peut donc être accueillant « a priori »; mais aussi très réticent a posteriori! Car il serait quand même naïf d'accepter d'emblée la mise en place, dans les collèges, de ce module et de cette formation par programme, sans en considérer les conséquences pratiques immédiates et surtout sans discerner les clarifications que le rapport semble indiquer comme conditions préalables.

Car cette formation par programme ou formation sur mesure présuppose clairement, aux termes du rapport, que soit d'abord abolie l'actuelle *distinction entre enseignement général et enseignement professionnel au niveau collégial*; l'étudiant entre donc au « post-secondaire » (on peut entendre déjà « universitaire ») pour y recevoir un enseignement professionnel; ce dernier terme est alors revêtu d'une nouvelle acception qui crée une nette confusion avec son usage antérieur comme une ambiguïté dans l'esprit d'un peu tout le monde.

Le rapport insiste à plusieurs reprises sur la disparition de cette « fausse dichotomie » entre général et professionnel, en précisant même que l'unification de la formation post-secondaire revalorisera le secteur « professionnel », entendu cette fois selon l'ancienne signification! Il n'est pas nécessaire d'être un devin pour prévoir que c'est le contraire qui risque de se produire si jamais l'on donne suite à cette unification. La suppression d'un bloc commun de culture générale obligatoire (philosophie, littérature ...) entraînera avec elle, dans le champ des professions techniques ou des métiers, la loi du moindre effort et le

seul intérêt pour la spécialisation spécifique à ces métiers. On se retrouvera alors dans la même situation que dénonçait déjà, pour les instituts de technologie, le rapport Tremblay en 1962. Deux ans avant le rapport Parent!

De plus, même en précisant que la formation professionnelle unique n'oubliera pas de voir à la poursuite d'une « formation fondamentale », comment le rapport Nadeau peut-il prendre pour acquis que la formation générale en sciences humaines (culturelle, philosophique, littéraire, etc.) aura pu être assez complète au niveau secondaire? C'est saper à la base l'éducation humaine générale pour tous et la réserver à l'élite des professions dites libérales.

Dans tout ce contexte idéaliste, le *module* conserve son importance mais fait figure de témoin plutôt inoffensif. Car il est d'abord une unité administrative de fonctionnement plutôt qu'un moyen de corriger les erreurs pédagogiques qu'auraient pu commettre les niveaux antérieurs dans leur impossibilité d'assurer cette formation générale de base chez des jeunes d'un âge variant de 6 à 16 ans.

L'efficacité presque magique que le rapport reconnaît à ce module (p. 64 à 74) apparaît donc elle aussi théorique. Quand on songe à la complexité de la mise en place, dans tous les collèges, de cette « unité de base », on a le droit de demander que soient mieux démontrés tous les mérites qu'on veut bien lui reconnaître: organisation davantage en fonction de l'étudiant, décentralisation des prises de décision, suppression des oppositions entre les divers services, plus grande participation du milieu. Pourtant, la composition qu'en suggèrent les recommandations précises (nos 7 à 10) et les tâches qu'elles lui attribuent n'ajoutent vraiment rien de neuf à ce qui se vit déjà dans les cégeps, sinon cette présence, au sein de l'équipe du module, de représentants du milieu socio-économique. Et cette innovation n'a vraiment rien de rassurant pour les autres composantes directement présentes dans le collège qui connaissent, souvent par expérience, la porte que cette représentation peut ouvrir à toutes sortes d'influences.

En proposant cette réforme, le rapport Nadeau reconnaît qu'il se place dans la foulée et l'esprit du rapport du CSE sur *l'Activité éducative*. Ce rapport annuel de 1971, sur un plan idéologique, constitue un ensemble de considérations intellectuelles remarquables et remarquées. Mais appliqué à l'exécution concrète d'une possible réforme des cégeps, il véhicule le flamboiement artificiel d'un véritable feu d'artifice verbal, où les administrateurs exécutants doivent se démêler en jonglant avec les notions de formation d'apprentissage, de projets éducatifs, d'éduquant et de s'éduquant, etc. Comment ne pas sourire en lisant qu'une recommandation précise du rapport, la onzième, donne aux professeurs et professionnels non seulement le rôle de « premier associé » de l'étudiant, mais aussi celui « d'agent coopérateur au processus interne de croissance », « facilitateur des démarches d'apprentissage », « explicitateur des objectifs à poursuivre »?

Si ce n'est pas là de la haute voltige nébuleuse et linguistique, Littré et Grévisse étaient des béotiens ...

UNE RÉGRESSION SUR LE PLAN SOCIAL

Cette régression apparaît comme la faiblesse la plus grave de la réforme proposée par le rapport Nadeau. Il n'est pas question de juger ici les buts des rédacteurs du rapport, car ce recul semble une conséquence plutôt qu'une intention!

Mais une réforme après huit ans, ça s'appelle un constat d'échec! Si cet échec est réel, il faut s'incliner, confesser qu'une génération de jeunes a été sacrifiée dans une expérience collective, admettre que des budgets monstres ont été inutilement gaspillés, tourner la page et recommencer à zéro. Et certaines personnes, politiciens et autres, en seront contentes.

Mais si cet échec n'existe pas et si, au contraire, l'instauration des cégeps a été une expérience valable, il ne faut pas tourner cette page et continuer, en corrigeant les accidents de parcours. Le rapport du Conseil supérieur est plus que discret sur les mérites des cégeps;

on dirait même qu'il a peur du mot! Autant la demande du ministre, qui a donné naissance au rapport, insiste sur l'expression « collègues d'enseignement général et professionnel », autant le rapport lui-même la contourne. Il est vrai qu'en proposant d'abolir « l'enseignement général » au niveau collégial, le rapport mutile automatiquement l'entité du cégep. Ce qui fait que dans une étude « sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial », il ne trace aucun bilan même abrégé de huit années d'efforts et s'oriente résolument vers la seule proposition de pistes d'avenir qui font du collège une réalité totalement modifiée. Pourquoi?

La mise en place du réseau des cégeps, répétons-le, a constitué la partie névralgique de la réforme scolaire préconisée par le rapport Parent. Sans être parfaite, cette instauration rapide a relevé un immense défi et répondu aux multiples exigences d'une société québécoise en pleine « révolution tranquille ». Cela ne s'est pas fait sans douleur. Pour s'installer, les collègues d'enseignement général et professionnel ont dû balayer de la carte scolaire du Québec les écoles normales, les instituts de technologie, les instituts familiaux, les écoles d'infirmières, les collèges pré-universitaires, plusieurs collèges commerciaux, etc. Ils ont dérangé les profils d'accueil aux universités et diminué le nombre des collèges classiques traditionnels, devenus « collèges privés d'intérêt public ». En un mot, les cégeps sont devenus cet « enfant » bien personnel du système scolaire québécois, pour le meilleur et pour le pire.

Or, dans la pratique, l'application intégrale du rapport Nadeau équivaut à supprimer cette réalité sociale et pédagogique bien spécifique que constitue le cégep actuel. Bien sûr, le nom demeure, avec les structures, les budgets et les édifices; mais l'identité originale du cégep encore jeune y perd toute sa verdeur; il devient une institution de niveau universitaire, axée sur la formation professionnelle par programme, n'offrant plus à tous les futurs travailleurs et universitaires un même bloc commun de formation générale. En définitive, le niveau collégial n'y demeure qu'à un titre purement nominal, pour des fins

administratives et pour éviter le plus grand chambardement d'une suppression pure et simple. Deux secteurs restent en place: le secondaire et le post-secondaire; ce dernier directement relié à l'universitaire, avec un appendice dans les modules offrant pour le secteur « professionnel » ce qu'offraient les instituts de technologie.

Le grand effort de démocratisation du rapport Parent est alors compromis et les cloisons, séparant avec précision les orientations et les classes sociales, sont remises en place par l'abolition, chez les jeunes, de la distinction entre formation générale et professionnelle.

Il n'est donc pas surprenant de voir que d'autres points d'apparence secondaire viennent compléter ce tableau d'ensemble sur le plan d'une certaine conscience sociale: on prévoit que les professeurs et les étudiants ne siégeront plus au sein des conseils d'administration et que les collèges pourront recevoir des subventions spéciales des fondations, des organismes privés et des organismes publics.

Le rapport Nadeau fait référence à de multiples éléments qui n'ont pas été mentionnés dans les précédentes considérations. Comme elles peuvent paraître trop exclusivement négatives, il est de bonne guerre de signaler que plusieurs de ces éléments offrent des pistes intéressantes d'expérimentation et de perfectionnement du niveau collégial: recherche d'une meilleure connaissance des besoins réels, plus grande continuité entre éducation régulière et éducation des adultes, possibilité d'évaluation institutionnelle et d'une plus grande autonomie des collèges, relations plus étroites entre collèges publics et collèges privés, relations plus continues entre collèges et universités, perfectionnement du système des prêts et bourses ... Mais ces éléments, il faut le reconnaître, sont plutôt marginaux et doivent être approfondis, quelle que soit la ligne d'action choisie; ils font partie du décor normal et des retombées pratiques.

Les orientations fondamentales de la réforme des collèges proposée par le rapport de-

meurent l'abolition de la distinction entre enseignement général et enseignement professionnel, le projet pédagogique de la formation par programme, le fonctionnement administratif axé sur le module.

Ce sont ces orientations, dignes d'intérêt sur un plan purement théorique, qui débouchent dans le concret sur un projet de réforme non désirable actuellement parce que prématurée, abstraite et rétrograde sur le plan social.

Ce serait obéir trop facilement à la loi du pendule que de mettre cette réforme en branle. Le peuple québécois, qui paie de son argent et de ses ressources humaines l'application des rapports publics, a eu depuis dix ans plus que sa part de réformes et d'expérimentations. Les futures devront valoir le coup, surtout dans le domaine scolaire.

Au niveau collégial, les cégeps ne constituent pas un échec aussi évident que semble le laisser supposer le rapport Nadeau. Leur croissance rapide et leurs premières années tumultueuses ont fait entrer, dans notre « cathédrale » scolaire, un peu d'air frais et la démocratisation de cette denrée humaine qui s'appelle l'éducation.

Qu'on analyse donc ces cégeps et qu'on les perfectionne. Mais, pour le moment, qu'on leur laisse au moins leur chance! ●

L'auteur est directeur des services aux étudiants au cégep François-Xavier-Garneau.

1. Voir cette lettre du mandat à la page V du rapport.

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

**Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741**